



Bulletin de l'AQTr #33 : Cartes de formateur

Sujet : aucune photo sur les cartes des formateurs qui seront envoyées dès cette semaine

L'Association québécoise des transports (AQTr) vous informe qu'au regard des *Exigences détaillées* de la SAAQ, la carte de formateur n'aura plus de photo.

En effet, les éléments que contient désormais celle-ci sont les suivants (cf. article 4.14 des Exigences):

- *Le numéro de reconnaissance du formateur;*
- *Le nom du titulaire;*
- *Le nom de l'organisme agréé qui l'a délivrée;*
- *La date d'entrée en vigueur et sa date d'expiration;*
- *Le type de la carte : moniteur, instructeur ou moniteur-instructeur;*
- *La ou les classes de permis pour laquelle ou lesquelles la carte a été délivrée.*

Aussi, l'AQTr vous avise que dès la semaine du 27 octobre 2014, elle procèdera à l'envoi dans les écoles de conduite des cartes des formateurs actifs figurant sur la liste du personnel enseignant transmise à l'AQTr. Il est à noter que pour un formateur travaillant dans plusieurs écoles de conduite, une seule carte sera

envoyée et ce, dans une de ses écoles.

Pour des fins de contrôle, les formateurs devront dorénavant présenter leur permis de conduire et leur carte de formateur lorsqu'un représentant de l'AQTr en fera la demande.

Pour toute question, veuillez contacter Mme Léonard, adjointe au personnel enseignant, par courriel à formateurs@aqtr.qc.ca .

Merci de votre compréhension.

[News bulletin from the AQTr #33: Training Officers' Cards](#)

Abstract: no more photo on the training officers' cards that will be sent this week

The Association québécoise des transports (AQTr) would like to inform you that according to the Detailed Requirements of the SAAQ, the training officer's card will no longer have a photo on it.

Indeed, the training officer's card will from now on contain this information (cf. article 4.14 of the requirements):

- The training officer's number of recognition;
- The card holder's name;
- The name of the accreditation body that issued the card;
- The effective date of the card and the expiration date;

- The type of card: monitor, instructor or monitor-instructor;
- The applicable class(es) of licence.

On that matter, the AQTr would like to inform you that starting from October 27th, she will start issuing the training officers' cards of the teachers listed on the staff's list that you sent to the AQTr. Please note that only one card per training officer will be emitted; a training officer working in various schools will receive his card from one of them.

For assessment purposes, the training officers might be asked to show their driving license and training officer's card whenever required by an employee from the AQTr.

Should you have any questions, please contact Mrs. Léonard, the assistant to the staff's files, by e-mail at formateurs@aqtr.qc.ca .

Thank you for your understanding.

© 2014 Programme de reconnaissance des écoles de conduite de l'AQTr, Tous droits réservés.

Notre adresse postale :

Programme de reconnaissance des écoles de conduite de l'AQTr

1255, rue University, bureau 220

Montreal (Québec) H3B 3B2

[Vous désabonner de cette liste](#) [Mettre à jour vos préférences d'abonnement](#)